



RETOUR SUR SITE: JUSQU'À NOUVEL ORDRE, LE TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE PRIVILÉGIÉ ►

Personne vulnérable, garde d'enfant, difficultés de transports... Autant de motifs légitimes pour rester en télétravail !

Cadre légal : depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, le télétravail doit systématiquement être privilégié. L'employeur doit démontrer que la présence sur le lieu de travail est indispensable au fonctionnement de l'activité.

Votre manager vous propose un retour sur site alors que vos tâches peuvent s'exécuter en télétravail et pour votre santé vous préférez rester en télétravail. Informez votre manager de votre souhait de continuer le télétravail et demandez-lui de justifier votre retour sur site ou motivez votre situation avec un motif recevable.

Exemples de motifs recevables :

- Vous êtes une personne vulnérable présentant un risque de développer une forme grave d'infection au COVID-19? [Cliquez ici pour avoir la liste](#)
- Vous partagez le domicile d'une personne vulnérable ?
- Vous êtes parent d'un enfant de moins de seize ans ou d'une personne en situation de handicap faisant l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile incluant l'absence de solution de garde ou de prise en charge ?
- Vous connaissez des difficultés avec les transports en commun pour rejoindre votre lieu de travail ?

- Les mesures sanitaires semblent insuffisantes à votre situation personnelle ?

Les mesures du [Guide de retour sur sites internes et clients](#) sont-elles appliquées ? Certaines mesures nationales vous semblent impossibles à respecter ?

[Protocole national de déconfinement](#)
[Masques : mode d'emploi](#)

N'hésitez pas à nous solliciter et à nous remonter les dysfonctionnements.



➔ **Un seul clic pour accéder à l'Essentiel du CSE des 28 et 29 mai 2020 : déconfinement, économie, carte APETIZ, chômage partiel, évaluation des risques, effectifs...**

INFORMATIONS ECONOMIQUES MAI ►

Pas de grande nouvelle depuis le dernier CSE :

- Le CA a chuté mais semble rester dans la fourchette annoncée aux marchés,
- La marge chute aussi mais n'est pas significative à date,
- La projection sur le 2^{ème} semestre est à reconstruire,
- Une situation préoccupante avec Airbus sur Toulouse avec de la re-formation pour des salariés afin de pouvoir envoyer des projets d'autres BU sur place et donner du travail,
- Une grosse baisse de charge en Inde qui subit parallèlement la crise Airbus et celle venant d'Angleterre (l'état anglais ne veut plus d'offshore).

Un grand plan d'analyse des économies possibles est en cours (frais « non indispensables » sur les projets) afin de mettre en place des directives pour le 2^{ème} semestre et ainsi en voir les bénéfices d'ici la fin d'année.

V. Paris annonce que le projet stratégique du groupe doit être repensé pour prendre en compte l'impact immédiat de cette crise sanitaire mais aussi l'évolution et les modifications profondes des méthodes de travail qui vont avoir lieu dans les prochains mois. Il affirme n'envisager ni PSE ni plan de départ volontaire : cela « n'est pas dans nos têtes aujourd'hui ».

L'entreprise va continuer à garantir 100% du salaire des salariés au chômage partiel.

Vos élus CFDT télétravaillent et sont toujours présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Skype ou messagerie. En cas de difficulté, contactez-nous

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr
Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>
Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahooogroupes.fr

► **NOUVEAU**
Suivez-vous sur
[LinkedIn](#)

Vous êtes déjà 986 à nous suivre !

N'hésitez pas à vous abonner à notre **ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à : EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr